

Bruxelles, le 5 juin 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2022/0033(NLE)

10147/23
ADD 2

RECH 267
COMPET 566
IND 282
MI 473
RC 20
TELECOM 179
FIN 582
CADREFIN 77

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU CONSEIL modifiant le règlement (UE) 2021/2085 établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe en ce qui concerne l'entreprise commune "Semi-conducteurs" - Informations communiquées par la présidence - Projet de déclaration du Conseil

PROJET DE DÉCLARATION DU CONSEIL

Sans préjudice des prérogatives de l'autorité budgétaire dans le cadre de la procédure budgétaire annuelle et des pouvoirs de la Commission en matière d'exécution du budget, pour ce qui est de la partie du financement du *règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/2085 établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe en ce qui concerne l'entreprise commune "Semi-conducteurs"*, sur la base de crédits opérationnels dans le cadre d'Horizon Europe au cours de la période 2023-2027, le Conseil invite la Commission à allouer, à titre indicatif, à l'entreprise commune "Semi-conducteurs":

- 50 millions d'EUR au titre du pôle "Santé";
 - 50 millions d'EUR au titre du pôle "Sécurité civile pour la société";
 - 400 millions d'EUR au titre du pôle "Numérique, industrie et espace";
 - 300 millions d'EUR au titre du pôle "Climat, énergie et mobilité";
 - 50 millions d'EUR au titre du pôle "Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement".
-